L'avocat est mort le 16 janvier 2020 dans les circonstances floues au Centre des Urgences de Yaoundé (CURY), alors qu'il devait subir une opération chirurgicale de son bras droit.

Une nouvelle qui a complètement bouleversé l'opinion publique. Dans une missive portée au Procureur Général près la cour d'Appel du Centre, l'ordre des avocats au barreau du Cameroun avait souligné que Me Sylvain Souop est décédé dans des conditions troubles, tout en sollicitant une autopsie.

L'on apprend donc que la commission qui avait été mise sur pied a bouclé son travail, et l'a fait savoir à travers un communiqué rendu public le 14 février dernier, dans lequel elle fait état des difficultés rencontrées durant sa mission, en l'occurrence avec la famille du défunt. «Les conseils de la famille du regretté disparu ont interdit certaines investigations qui auraient pu être pourtant souhaitables (notamment à l'accès à la dépouille mortelle du défunt), ainsi que toute communication ayant trait à son dossier medical», ndique l'Ordre National des Médecins du Cameroun.

L'Ordre National des Médecins du Cameroun n'a donc pas pu réaliser une autopsie sur la dépouille de Me Sylvain Souop, aux fins d'élucider les circonstances de son décès. Cependant, les Médecins mentionne qu'ils vont produire un rapport, destiné au seul ministre de la Santé Publique (MINSANTE), Malachie Manaouda, qui l'en avait commandé.